

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## **RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE DES SPORTS**

Par arrêté municipal n° 2018-271 du 28 septembre 2018, une enquête publique est ouverte sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour la construction d'une halle des sports au quartier Peire Fioc.

Monsieur Sigismond BLONSKI, retraité de l'Armée de Terre, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Nîmes.

**L'enquête se déroulera en mairie de Jonquières Saint Vincent du mardi 23 octobre au jeudi 22 novembre 2018 inclus.**

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête peuvent être consultés en mairie aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Le dossier pourra également être consulté et téléchargé depuis le site internet de la commune : [www.jonquieres-st-vincent.com](http://www.jonquieres-st-vincent.com), rubrique « Enquêtes Publiques ».

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser au Commissaire Enquêteur par correspondance à l'adresse de la mairie de Jonquières Saint Vincent (Hôtel de Ville – 1 Place de la mairie – 30300) avant la date de clôture de l'enquête.

Les remarques et observations pourront également être portées sur le site internet de la commune, rubrique « Enquêtes Publiques » ; ces remarques et observations seront extraites et intégrées au registre d'enquête publique par la commune.

**Le public pourra également rencontrer Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'occasion des permanences organisées en mairie :**

- **Mardi 23 octobre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 7 novembre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 22 novembre 2018 de 14h00 à 17h00**

Les renseignements relatifs au projet de construction de la halle des sports peuvent être obtenus auprès du Directeur Général des Services (04.66.74.50.12 – [dgs@jonquieres-st-vincent.com](mailto:dgs@jonquieres-st-vincent.com))

Les renseignements relatifs à la procédure de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme peuvent être obtenus auprès du service Urbanisme de la commune (04.66.74.50.12 – [ccas@jonquieres-st-vincent.com](mailto:ccas@jonquieres-st-vincent.com))

La personne responsable du projet est l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme, Monsieur Thierry PESENTI.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire-enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la commune son rapport et ses conclusions motivées.

Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer sur la déclaration de projet et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme après la remise du rapport d'enquête du Commissaire Enquêteur.

Le rapport du Commissaire Enquêteur sera adressé à Monsieur le Préfet du Gard.

Il sera tenu en mairie à la disposition du public et publié sur le site internet de la commune, pendant une durée d'une année.



*J. Fournier*

Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER.